

Article 1 - Objet

L'objet de la présente charte est de régir les conditions du prêt de kit sportif par l'USEP 13.

Article 2 - Modalités d'emprunt

Pour pouvoir emprunter un kit, il faudra être affilié à l'USEP 13 (adhésion, affiliation, cotisation).

La demande de réservation du kit est réalisée par l'intermédiaire d'un formulaire sur le site internet de l'USEP 13.

Vous ne pouvez réserver qu'un seul kit par période, par école.

Un inventaire sera fourni avec le kit.

Le kit devra être restitué la dernière semaine de la période.

Article 3 - Conditions d'utilisation / Responsabilité

L'emprunteur est responsable du matériel et de son état sur la période de prêt.

L'emprunteur s'engage à utiliser exclusivement le kit prêté dans le cadre de son enseignement au sein de son école, ou dans le cadre d'une sortie sportive scolaire.

Article 4 - Durée d'emprunt et retour

Le prêt de kit est un prêt pour une période scolaire (de vacances à vacances).

Pour les écoles situées à moins de 20km, le kit sera récupéré par l'enseignant au garage de l'USEP 13, (192 rue Horace Bertin).

Pour les autres, un membre de l'USEP 13 prendra contact avec vous pour définir un point de rencontre.

Article 5 - Dégradation du kit

L'USEP 13 se réserve le droit de facturer toute dégradation, casse ou perte d'éléments du kit à l'école, au prix du matériel de remplacement, hors usure normale du matériel.

Chaque emprunteur s'engage à prendre soin du kit emprunté.

Date :

Ecole :

Enseignant(e) responsable :

Signature :